



AUDITION AU SÉNAT DU 12 JANVIER 2022

REDONNER UN CARACTÈRE
UNIVERSEL AUX ALLOCATIONS
FAMILIALES

A L'ATTENTION DE
MONSIEUR OLIVIER HENNO, RAPPORTEUR,
ET MONSIEUR STANISLAS NAVEAU, ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION

www.familles-de-france.org

1/ OBJECTIFS POUVANT ÊTRE ASSIGNÉS À LA POLITIQUE FAMILIALE

La politique familiale française a de nombreux objectifs, c'est pourquoi le caractère universel des allocations familiales permet de tendre vers une meilleure stratégie d'atteinte de ces ambitions :

- Assurer, à minima, le renouvellement des générations ; soit 2.1 enfants par femme
- Compenser la charge financière que représentent les enfants
- Favoriser l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle
- Apporter un soutien à la parentalité

2/ QUELLES APPRÉCIATIONS FAITES VOUS, À PARTIR DE 2015, D'UNE MODULATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LE REVENU DU FOYER ?

Depuis 2015 où les allocations familiales ont été conditionnées à un plafond de ressources, la natalité a baissé de façon significative - environ 6000 naissances de moins chaque année (sources Insee).

Historiquement, les allocations familiales ont été conçues comme un vecteur de redistribution. Or, l'introduction d'une modulation depuis 2015 a non seulement brisé le principe d'égalité pour toutes les familles mais aussi brouillé la lisibilité des allocations familiales. Ainsi, 3,2 millions de familles furent « gagnantes » et 3,9 millions « perdantes ».

Sur le plan financier, la modulation des allocations familiales a donc globalement atteint son objectif, mais à quel prix ?

En effet, cette modulation s'est traduite par :

- l'économie annuelle de 760 millions d'euros sur le budget Allocations Familiales
- l'introduction d'un risque supplémentaire de « fraude »
- et donc l'inflation des coûts de gestion des caisses.



EN CONCLUSION POUR FAMILLES DE FRANCE

*Modulation AF =
moins 760 millions euros annuels du budget*

+

Complexification en hausse

+

Coût de gestion en hausse



3/ L'ASSIGNATION D'UNE LOGIQUE DE REDISTRIBUTION VERTICALE AUX ALLOCATIONS FAMILIALES VOUS SEMBLE-T-ELLE JUSTIFIÉE ? UN TEL OBJECTIF DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE REVENUS A-T-IL ÉTÉ REMPLI ?

Les allocations familiales ne sont que l'un des leviers de la politique familiale, même si historiquement elles en sont le socle - et ont, de ce fait, une portée symbolique plus forte. A l'origine, en 1931, les allocations familiales répondent à une logique de redistribution horizontale. Aujourd'hui la redistribution verticale des allocations familiales ne corrige qu'à la marge les inégalités de revenu.

Certes, on constate que le système de redistribution actuel contribue à réduire les inégalités, en particulier pour les familles monoparentales. L'effet est clivant pour les familles.

Mais les allocations familiales doivent-elles être un outil de correction des inégalités de revenus ? Pour Familles de France, les inégalités de revenu doivent être traitées au travers des négociations salariales et de la politique fiscale. Charge aux partenaires sociaux de s'emparer de la question des revenus au travers des négociations salariales et à l'Etat d'ajuster sa politique fiscale dans un but de redistribution.



4/ AVEZ-VOUS OBSERVÉ UNE INCIDENCE DE LA RÉFORME SUR LES PROJETS D'ENFANT DES FAMILLES CONCERNÉES PAR LA BAISSÉ DU MONTANT DES ALLOCATIONS ?

Le taux de natalité baisse régulièrement depuis plusieurs années ; le nombre moyen d'enfant par femme est 1,8 alors que le nombre idéal d'enfant souhaité est de 2,39.

Mais le projet d'enfants est le résultat de déterminants complexes multifactoriels qui ne nous permettent pas de réponse tranchée. Pour autant, des faisceaux d'indices positifs constituent des signaux favorables qui, par leur multiplication et leur ancrage dans le temps, favorise la concrétisation des projets d'enfants.

D'ailleurs, les pays ayant des problématiques démographiques ont tous mis en place un système de prestations financières de type «allocations familiales». Il y a, à cet égard, un paradoxe à observer que, confrontée à des problématiques similaires, la France fragilise son système d'allocations familiales au lieu de le renforcer.

5/ LE MÉCANISME DE LISSAGE PAR COMPLÉMENT DÉGRESSIF PERMET-IL D'ÉVITER DE MANIÈRE SATISFAISANTE LES EFFETS DE SEUILS INDUITS PAR LES PLAFONDS DE RESSOURCES ?

En tant qu'outil visant à réduire les injustes effets de seuil, le mécanisme de lissage par complément dégressif semble utile. Mais Familles de France recommande de mener une enquête approfondie visant à analyser l'efficacité du système de compensation. De plus, Familles de France préconise de faire de la pédagogie autour de ce système peu lisible par les familles pour le rendre plus efficace.



6/ QUELS SONT LES DÉTERMINANTS DE LA DIMINUTION DE LA NATALITÉ DEPUIS UNE DÉCENNIE ? RENDRE LE MONTANT DES ALLOCATIONS INDÉPENDANT DU NIVEAU DE RESSOURCES DE LA FAMILLE VOUS SEMBLE-T-IL À MÊME DE FAVORISER LA NATALITÉ ?

Trois grands facteurs influent sur une natalité en berne depuis une décennie :

- le taux de fécondité en repli (Entre 20 et 40 ans 1988 : 9.1 millions , en 2020 8.4)
- l'âge moyen de la maternité qui augmente avec les risques associés sur la fertilité (28,8 ans en 1994 et 30,8 ans en 2020)
- le contexte économique, social et environnemental (revenus, conciliation vie familiale/vie professionnelle, projections sociétales)

S'il n'existe pas de corrélation unique entre démographie et allocations familiales, c'est un facteur parmi d'autres qui participe à concrétiser -ou non- le projet d'enfant.

7/QUELS SERAIENT SELON VOUS LES MONTANTS ET LES MODES DE CALCUL OPTIMAUX DES ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Le montant devrait prendre en compte le coût réel de l'enfant en s'inspirant des budgets type de l'Unaf.



8/ AVEZ-VOUS D'AUTRES OBSERVATIONS À FORMULER ?

Plus qu'une politique « nataliste », nous avons besoin d'une politique familiale transversale dont les effets seront de conforter les couples dans leurs projets d'enfants et donc d'améliorer la natalité*.

Politique transversale car touchant autant aux prestations, aux services (accueil de la Petite Enfance en particulier), à la fiscalité et à la considération de la conciliation Vie Familiale/Vie Professionnelle par les entreprises et les partenaires sociaux.

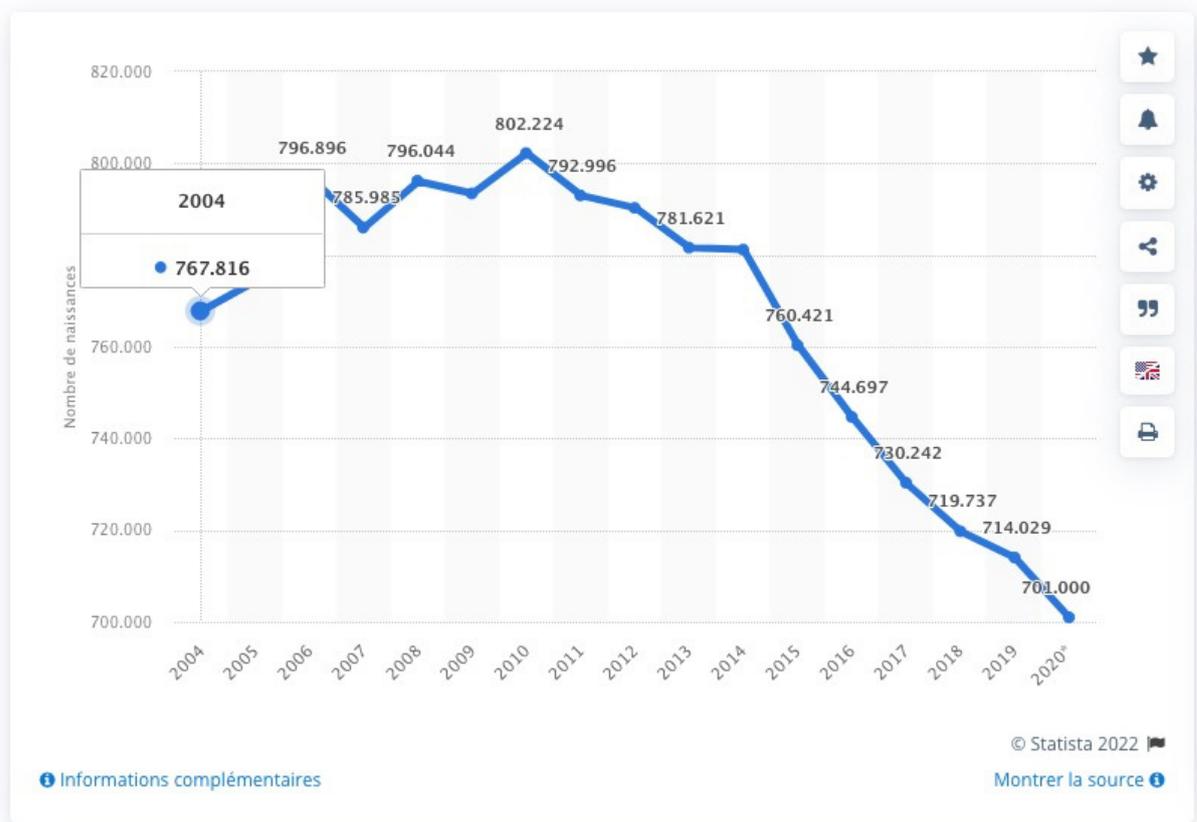
A ce titre, nous proposons une impulsion forte de l'Etat par :

- l'augmentation significative du montant des allocations familiales,
- l'ouverture des allocations familiales au premier enfant avec le budget adéquat,
- le retour à l'universalité des allocations familiales.

ANNEXE*

EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES EN FRANCE

Nombre total de naissances en France de 2004 à 2020



RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, place Saint Georges

75009 Paris

01.44.53.45.90

contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France

